

**GAL du Pays de La Châtre en Berry**  
**Compte rendu du Comité de Programmation LEADER**  
**Vendredi 8 octobre 2021 - Salle de la Chapelle à La Châtre**

**Etaient présents : 16 membres**

**COLLEGE PUBLIC - 12 présents – 9 votants**

Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
François DAUGERON	Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère, Vice-Président de la CDC La Châtre Sainte-Sévère	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Patrick JUDALET	Maire de La Châtre, Président de la CDC La Châtre - Sainte-Sévère	Suppléant		
Christian ROBERT	Maire de Mers-sur-Indre Président de la CDC Val de Bouzanne	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Virginie FONTAINE	Membre du Bureau du Pays Conseillère Départementale	Suppléante		
Guy GAUTRON	Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Patricia VILCHES-PARDO	Membre du Bureau du Pays Adjointe de La Châtre	Suppléante		
Marc FLEURET	Membre du Bureau du Pays Président du Conseil Départemental de l'Indre	Titulaire		
Michèle SELLERON	Membre du Bureau du Pays Conseillère départementale	Suppléante	<b>X</b>	<b>X</b>
Philippe PELLETIER	Membre du Bureau du Pays Conseiller municipal d'Urciers	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Patrice DOUET	Membre du bureau du Pays Adjoint de Verneuil sur Igneraie	Suppléant	<b>X</b>	
Jean-Michel DEGAY	Conseiller Municipal d'Aigurande	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Barbara NICOLAS	Membre du Bureau du Pays Maire de Mouhers Déléguée de la CDC Val de Bouzanne	Suppléante		
Philippe SAVY	Adjoint de Montgivray	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Rémy DIMEGLIO	Conseiller Municipal de Crevant	Suppléant	<b>X</b>	
Daniel CALAME	Membre du Bureau du Pays Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la CDC de la Marche Berrichonne	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Philippe PATRIGEON	Maire de La Berthenoux	Suppléant	<b>X</b>	
Patrick CHARASSON	Membre du Bureau Maire de Feusines, Délégué de la CDC La Châtre - Ste-Sévère	Titulaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Jean-Pierre NICOLET	Adjoint au Maire de St Août, Délégué de la CDC La Châtre -Sainte-Sévère	Suppléant		

## COLLEGE PRIVÉ - 4 présents – 4 votants

Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
Jean-Claude MOREAU	Référent LEADER du Conseil de Développement, Président du Conseil de Développement	Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>
Stéphane BAUCHET	Foyer des Jeunes Travailleurs, membre du Conseil de Développement	Suppléant		
Sébastien DELAVEAU	Membre du Conseil de Développement Co-Président de l'URGC	Titulaire		
Pascal COUTURIER	Membre du Conseil de Développement, CODAR Boischaud Sud	Suppléant		
Alain GLAUMOT	Secteur du Tourisme Président de l'Office de Tourisme de La Châtre	Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>
Jacqueline MAJOREL	Secteur du Tourisme Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre	Suppléante		
Monique JOGUET	Secteur Culturel Association "Tati en fête"	Titulaire		
Delphine GABILLAT	Secteur Culturel Théâtre Maurice Sand	Suppléante		
Christian NIEL	Site touristique et patrimonial emblématique Président du Parc des Parelles, Membre du Conseil de développement	Titulaire		
Marie-Christine MERCIER	Site touristique et patrimonial emblématique Maire de Montipouret en charge du site du Moulin d'Angibault	Suppléante		
Arnaud LAMY	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, Membre du Conseil de développement	Titulaire		
Benoît CHAMPAGNAT	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre	Suppléant		
Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT	Secteur Artisanal Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre	Titulaire		
MAILLIEN Bernard	Secteur Artisanal Commission Commerce et Artisanat d'Aigurande	Suppléant		
NAUDET Jacky	Secteur Commercial Union Des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I.),	Titulaire		
DEVISSCHER Thomas	Secteur Commercial Président de l'UCIA de La Châtre	Suppléant		
Claude GEBUSSON	Secteur Associatif Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre	Titulaire		
Eric WEINLING	Secteur Associatif Trésorier de l'association "Le son continu"	Suppléant	<b>x</b>	<b>x</b>
Jacques LUCBERT	Secteur Environnemental Président de l'association Indre Nature, Membre du Conseil de développement	Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>
René MARANDON	Secteur Environnemental Président de la Société Pomologique du Berry, Membre du Conseil de développement	Suppléant		
Pascal DUCROT	Partenaires du développement et financement économique Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre	Titulaire		
Jean-Claude PALLU	Partenaires du développement et financement économique Président du Comité d'agrément de La Châtre d'Initiative Indre	Suppléant		

### **Etaient également excusés ou absents :**

**Dominique ROULLET** - Vice-Président du Conseil Régional Centre - Val de Loire, délégué au Développement des territoires et à la contractualisation ;

**Aymeric COMPAIN** – Conseiller Régional du Centre-Val de Loire – référent LEADER ;

**Frédéric BUXERAUD** - Région Centre - Val de Loire/Pilotage coordination du FEADER ;

**Stéphanie MATHE** - Agence de Services et de Paiement/Délégation Régionale Centre - Val de Loire ;

**Pascal LENOIR** - Direction Départementale des Territoires de l'Indre/Service d'appui aux territoires ruraux (SATR) ;

### **Autres participants :**

**Yann LE ROUX** - Directeur du Pays de La Châtre en Berry ;

**Dominique CHABENAT** - Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry ;

---

Monsieur François DAUGERON, Président du GAL du Pays de La Châtre en Berry procède à la vérification du double quorum : sont présents 13 votants sur 20 membres ayant voix délibérative, dont 9 votants du collège public sur 9 membres ayant voix délibérative et 4 votants du collège privé sur 11 membres ayant voix délibérative.

Monsieur François DAUGERON, constate que la règle du double quorum n'est pas respectée (au moins 50% des membres du Comité de programmation doivent assister à la réunion et au moins 50% des présents doivent appartenir au collège privé).

Le Président ouvre la séance et précise que le Comité de Programmation ne peut pas délibérer, il propose donc de continuer le déroulement de cette réunion et conformément à l'article VI du Règlement intérieur, les points inscrits à l'ordre du jour feront l'objet d'une consultation écrite (par courrier électronique ou à défaut courrier postal) des membres du Comité de Programmation.

Les membres du Comité valident à l'unanimité le recours à une consultation écrite.

Le Président remercie les membres présents et tient à faire part des excuses des personnes n'ayant pu se libérer pour cette réunion du Comité de programmation.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité de Programmation du 6 mai 2021
- Rappel du calendrier de fin de programmation
- Validation de l'avenant n°3 à la convention pour intégrer la répartition des crédits complémentaires et acter les nouvelles dates limites d'engagement et de paiement
- Point sur la consommation de la maquette financière
- Sélection des projets en attente
- Présentation de dossiers pour avis définitif selon l'avancement d'instruction
- Candidature du Pays à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027
- Questions diverses.

Monsieur MOREAU profite de cette réunion pour informer les membres du Comité. Il indique que le Conseil régional du Centre Val de Loire a demandé au CESER de produire un avis sur le prochain LEADER. A cet effet, Hélène SERVANT MASSE, animatrice LEADER du Pays Berry St Amandois, est intervenue lors d'une réunion du CESER pour présenter les avantages et inconvénients du programme LEADER pour les territoires ruraux. Parmi les points soulevés, on peut citer notamment :

- La complexité administrative des dossiers de subvention LEADER du montage jusqu'au paiement avec les DDT et l'ASP
- On note une volonté forte de simplification du programme LEADER, qui pourrait paradoxalement complexifier encore les procédures

- Les difficultés rencontrées par les territoires pour conserver les personnes en charge de l'animation et de la gestion du programme LEADER (postes contractuels). Or pour garantir une bonne gestion du programme LEADER, il faut éviter les ruptures de contrats en cours de programmation et entre les programmes.

## 1. Validation du compte-rendu du Comité de Programmation du 6 mai 2021

Le Président rappelle les grandes lignes du compte rendu du Comité de Programmation du 6 mai 2021 qui sera soumis à l'approbation lors de la consultation écrite :

- Point sur la consommation de la maquette financière
- Demande de crédits complémentaires
- 5 avis d'opportunité
- 4 avis définitifs
- Proposition de grille d'évaluation

Aucune observation n'est formulée par les membres présents.

## 2. Rappel du calendrier de fin de programme

Le Président rappelle que le programme LEADER initialement prévu de 2014 à 2020 a bénéficié de deux années de programmation supplémentaires puisque le calendrier de la Politique Agricole Commune est décalé de 2 ans.

La programmation LEADER est donc prolongée jusqu'en 2022.

Les crédits complémentaires alloués récemment (197 100 €) permettront de financer ces deux années de transition.

La Région, Autorité de Gestion, a fixé la fin de programmation (validation par l'avis définitif du Comité de Programmation) au 31 décembre 2022, le dépôt des demandes de paiement au service instructeur (DDT) au 31 décembre 2024 et la fin des paiements par l'organisme payeur (ASP) au 31 décembre 2025.

Le Président insiste sur l'importance de programmer des projets prêts à démarrer pour éviter de bloquer des crédits inutilement sur des dossiers qui ne se réaliseraient pas dans les délais du programme, et ce au détriment d'autres dossiers.

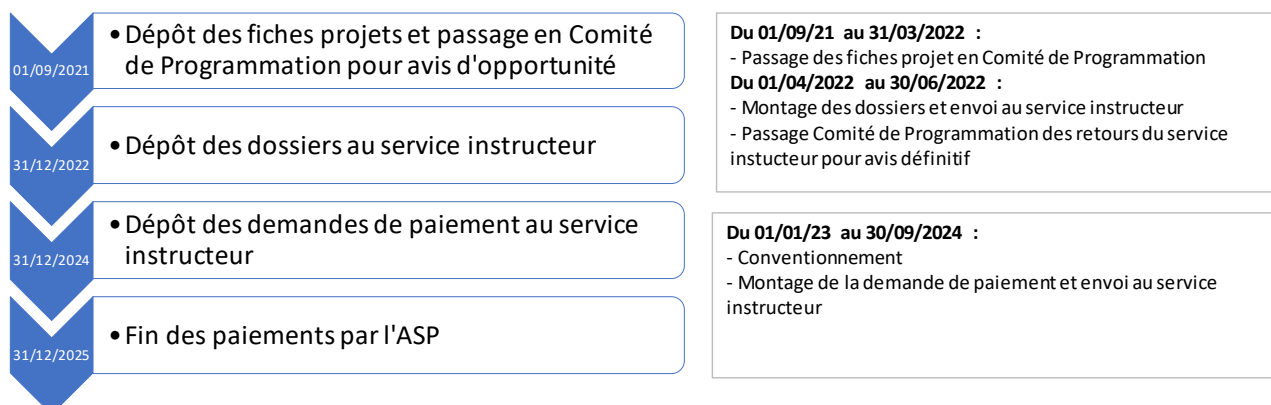
Pour avancer correctement sur notre programme LEADER, il faudrait plus de fluidité dans le traitement des dossiers avec les porteurs et la DDT de l'Indre.

Monsieur MOREAU indique que ce point a été abordé au CESER. Il ressort que chaque Direction Départementale des Territoires s'est organisée différemment pour instruire les dossiers LEADER.

## Proposition d'anticipation des dates

Le Président explique que chaque GAL peut anticiper ces dates de fin de programme en tenant compte du délai d'instruction. Pour notre GAL on constate, depuis le début de la programmation, que le délai moyen d'instruction de nos dossiers est de 6 mois.

Il propose de suivre le calendrier suivant :



M. LE ROUX insiste sur le fait que tous les dossiers de subvention LEADER devront être déposés rapidement à l'instruction de la DDT de l'Indre pour passer en Comité pour avis définitif au plus tard le 30 juin 2022.

Compte tenu des délais évoqués, M. LUCBERT demande si les projets présentés à ce Comité pour avis d'opportunité sont les derniers.

Le Président répond qu'on pourra examiner des projets en avis d'opportunité jusqu'au 31 mars 2022. Toutefois compte tenu des crédits disponibles, ces dossiers seront vraisemblablement les derniers.

M. LUCBERT demande s'il est possible de déposer des dossiers par anticipation d'un futur LEADER.

Le Président répond que non, car on ne sait pas si la candidature du Pays sera sélectionnée par le Conseil régional. De plus on ne connaît pas les règles qui seront fixées pour le futur LEADER, ni les thèmes retenus.

### 3. Avenant à la convention

Le Président précise que les crédits complémentaires reçus dernièrement doivent être intégrés à la maquette financière par un avenant à la convention initiale.

Les articles 4.1 et 4.6 et l'annexe 2 seront modifiés comme suit :

#### **Article 4 – Modification de l'article 4-1 « Montant total de la maquette financière du FEADER »**

L'alinéa de l'article 4.1 intitulé « Montant total de la maquette financière du FEADER » de la convention initiale est supprimé et remplacé comme suit :

« A compter du 19 mai 2021, le montant total de la maquette financière du FEADER allouée au GAL au titre de la programmation 2014-2020 prolongée s'élève à 1 097 100 € (un million quatre vingt dix sept mille cent euros). Les autres dispositions de l'article 4.1 de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables. »

#### **Article 4.6 – Modification de l'article 4-6 « Délais limites d'engagement et de paiement**

A compter du 01/01/2023, l'article 4.6 intitulé « Délais limites d'engagement et de paiement » de la convention initiale est supprimé et remplacé comme suit :

« Aucun engagement juridique ne pourra être pris au-delà du 31 décembre 2024. L'autorité de gestion peut décider de retenir une date différente à la seule condition qu'elle soit antérieure au 31 décembre 2024, conformément aux dispositions prévues dans l'article « Durée-clôture » des conventions de paiement associé/dissocié (dites « conventions financières).

La date limite d'engagement juridique retenue par l'autorité de gestion devra être notifiée aux GAL et précisée dans une note de procédure de l'autorité de gestion en lien avec l'organisme payeur le cas échéant. Dans tous les cas, les parties s'engagent à respecter les délais de réalisation, d'instruction et de contrôle conformément aux termes de la note de cadrage « Paiement des dossiers FEADER HSIGC RDR3 avant le 31/12/2025 / Obligations et contraintes pour l'ASP en tant qu'organisme payeur et réalisant les contrôles sur place », afin de garantir les paiements par l'ASP avant le 31 décembre 2025, sous réserve de crédits nationaux et du Feader disponibles. »

La modification de l'annexe 2 cf. tableau ci-dessous, ne pourra être complétée qu'avec les résultats de la consultation écrite.

Orientation stratégique	Sous mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche-action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2025				Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)
			Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)		Total contrepartie nationale	
				Financement apporté par [nom du financeur]	Financement apporté par [nom du financeur]		
	19.2	N° 1					
	19.2	N° 2					
	19.2	N° 3					
	19.2	N° 4					
	19.3	N° 5					
	19.4	N°6					

## 4. Point sur la consommation de la maquette financière

Le Président présente les chiffres de maquette financière à la date du jour.

	Montant FEADER
Maquette initiale	900 000,00 €
Fonds complémentaires	197 100,00 €
Total de la maquette	1 097 100,00 €
Montant programmé au 31/08/21	862 760,00 €
Reste à programmer	<b>234 339,00 €</b>

## 5. Sélection des projets en attente

Le Président rappelle que suite à l'Appel à Projets du mois d'Avril 2021, une liste de projets avait été présentée lors du Comité de Programmation du 6 mai 2021,

Un premier tri a été fait en fonction :

- de l'éligibilité des dépenses,
- de la possibilité de mobiliser d'autres financements (CRTE, CRST, ADEME...),
- du contenu du dossier (description, chiffrage, calendrier, ...),
- et de la priorisation du maître d'ouvrage qui présente plusieurs projets.

Il présente en détail les résultats de ce premier tri :

### Projets éligibles au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) ou autres fonds

Type d'opération	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant FEADER estimatif
19.2	Commune de Gournay	Chaufferie Bois sur la commune de Gournay	44 370,00 €
19.2	Commune de Maillet	Chaufferie Bois sur la commune de Maillet	25 068,00 €
19.2	Commune de Montchevrier	Chaufferie Bois sur la commune de Montchevrier	23 102,00 €
19.2	CDC de la Marche Berrichonne	Création d'une voie verte	36 000,00 €
19.2	Communautés de Communes du Pays de La Châtre en Berry	Achat de vélos à assistance électriques	24 000,00 €

### Subventions mobilisables :

- CRTE pour les projets de chaufferies bois et voie verte
- ADEME pour les projets d'acquisition de vélos à assistance électrique

### Projets inéligibles au Programme LEADER

Type d'opération	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant FEADER estimatif
19.2	Commune de Montgivray	Salon du Polar 2022	8 000,00 €
19.2	Commune de Pouligny Notre Dame	Achat de matériel pour la boulangerie	40 000,00 €

## Projet non chiffré ou sans retour du porteur de projet

Type d'opération	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant FEADER estimatif
19.2	Commune de Montipouret	Renforcer l'attractivité du Moulin d'angibault	32 000,00 €
19.3	Nature 18	Pour un bocage vivant	40 863,00 €

## Liste des dossiers restant à étudier

Type d'opération – Fiche action	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant FEADER estimé
19.2 – FA 1	Mairie de Lourdoueix St Michel	Renforcement de l'attractivité touristique de la commune	6 060,00 €
19.2 – FA 1	CDC de la Marche Berrichonne	Équipement mobilier du gîte d'étape de Lourdoueix St Michel (priorité n° 1)	18 000,00 €
19.2 – FA 1	CDC La Châtre Ste Sévère	Valorisation du patrimoine (priorité n° 3)	25 000,00 €
19.2 – FA 1	MJCS de La Châtre	Aménagement d'une salle de spectacle	63 000,00 €
19.2 – FA 4	Commune de Neuvy St Sépulchre	Mise en place d' audio guides pour la basilique de Neuvy St Sépulchre	11 200,00 €
19.2 – FA 4	Commune de Montgivray	Création d'un circuit touristique et culturel dans le bourg	6 854,00 €
19.2 – FA 4	CDC de la Marche Berrichonne	Promotion des circuits de randonnée pédestre (priorité n° 2)	8 000,00 €
19.2 – FA 4	CDC La Châtre Ste Sévère	Aménagement d'un espace pédagogique à la Maison jour de fête à Ste Sévère (priorité n° 1)	40 000,00 €
19.2 – FA 4	CDC La Châtre Ste Sévère	Animation et accompagnement du réseau des sites touristiques du Pays de George Sand (priorité n° 2)	57 800,00 €
19.2 – FA 4	Commune de Chassignolles	Faire de la Maison des Traditions un lieu de référence culturelle et touristique pour le territoire	160 000,00 €
19.4	Pays de La Châtre en Berry	Evaluation de fin de programme LEADER	40 000,00 €

Récapitulatif des sommes (montants non définitifs)	
<b>Montant disponible</b>	<b>234 339 €</b>
<b>Liste des projets</b>	<b>443 051 €</b>
<b>Montant à diminuer</b>	<b>208 712 €</b>

Le Président souligne l'importance du montant "à diminuer", afin de faciliter cette opération, il propose de sélectionner les projets selon deux méthodes :

1. Sélectionner les projets suivant la grille d'évaluation
2. Plafonner le nombre de projets par porteur de projets

Le tableau ci-dessous présentes ces deux propositions :

Fiches actions	Nom du Projet	Porteur de Projet	Montant de la subvention demandé	Proposition de subvention N° 1	Proposition de subvention N° 2	Montant des dépenses éligibles
1	Équipement mobilier du gîte d'étape de Lourdoueix St Michel n° 1	CDC de la Marche Berrichonne	18 000,00	18 000,00	18 000,00	30 000,00
1	Valorisation du patrimoine n° 3	CDC La Châtre Ste Sévère	25 000,00	25 000,00		35 000,00
1	Aménagement d'une salle de spectacle	MJCS de La Châtre	63 000,00	63 000,00	63 000,00	172 500,00
1	Promotion des circuits de randonnée pédestre n° 2	CDC de la Marche Berrichonne	8 000,00	8 000,00		10 000,00
1	Renforcement de l'attractivité touristique de la commune	Mairie de Lourdoueix St Michel	8 611,00	8 611,00	8 611,00	10 764,00
			<b>122 611,00</b>	<b>122 611,00</b>	<b>89 611,00</b>	
4	Création d'un circuit touristique et culturel dans le bourg	Commune de Montgivray	6 854,00	6 854,00	6 854,00	8 600,00
4	Faire de la Maison des Traditions un lieu de référence culturel et touristique pour le territoire	Commune de Chassignolles	160 000,00	50 000,00	50 000,00	
4	Aménagement d'un espace pédagogique à la Maison jour de fête à Ste Sévère n° 1	CDC La Châtre Ste Sévère	40 000,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00
4	Animation et accompagnement du réseau des sites touristiques du Pays de George Sand n° 2	CDC La Châtre Ste Sévère	57 800,00	57 800,00		72 250,00
4	Mise en place d'audio guides pour la basilique de Neuvy St Sépulchre	Commune de Neuvy St Sépulchre	11 200,00	11 200,00	11 200,00	19 000,00
			<b>275 854,00</b>	<b>165 854,00</b>	<b>108 054,00</b>	
6	Evaluation du programme	Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry	40 000,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00
	<b>Rappel des crédits disponibles : 234 339 €</b>		<b>438 465,00</b>	<b>328 465,00</b>	<b>237 665,00</b>	

**Critères de sélection des propositions :**

Proposition n° 1 : sélection suivant les résultats des grilles d'évaluation

Proposition n° 2 : sélection avec le plafonnement d'un projet par porteur de projet

La règle du plafonnement des aides publiques à 125 000 € s'impose (cofinancements + subvention Leader) pour le dossier de la MJCS et de la commune de Chassignolles

La Commune de Chassignolles a déjà déposé une fiche projet en février 2019 pour le projet "Création d'une nouvelle muséographie-scénographie du parcours permanent de la Maison des Traditions" avec une subvention Leader de 38 266 € qui n'a pas été demandée à ce jour.

**Contributions au débat :**

Au fil de la présentation des projets inscrits dans le tableau, le débat s'installe :

Monsieur DAUGERON note avec satisfaction que les projets recensés se répartissent équitablement sur l'ensemble du territoire.

Monsieur ROBERT demande que l'on s'assure que les projets cités dans le tableau pouvant bénéficier du CRTE, soient bien inscrits dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Monsieur LUCBERT rappelle que le projet « Bocage vivant » avait été provisoirement retiré afin d'engager une clarification entre les différents acteurs concernés. En effet, ce projet s'inscrit dans les actions de préfiguration du PNR Sud Berry. Il informe les membres du Comité que ce projet sera présenté la semaine prochaine au Comité de Programmation LEADER du Pays Berry St Amandois. Il devrait être présenté au Pays de La Châtre en Berry d'ici le mois de mars. Cette demande sera étudiée au regard des crédits disponibles.

Monsieur SAVY demande des précisions sur l'inéligibilité du projet de Montgivray « Salon du Polar 2022 ». Le Président précise que ce dossier ne s'inscrivait dans aucune des fiches actions du programme LEADER.

Monsieur MOREAU souhaite que pour le dossier « Aménagement de la salle de spectacle de la MJCS » l'éclairage soit étudié d'une façon différente (salle et scène), et que le Théâtre Maurice Sand qui délocalise certains de ses spectacles à la MJC soit cité et qu'il participe à ce projet. Sur les 2 points évoqués, des précisions seront demandées au porteur de projet.

Madame SELLERON informe que la Commune de Lourdoueix St Michel pourrait certainement bénéficier de cofinancements de la CARSAT, du FAR et éventuellement de la Fondation Bruneau pour son projet « renforcement de l'attractivité touristique de la commune » si elle nomme sa salle des fêtes « Centre socio culturel ».



Monsieur DAUGERON donne lecture d'un courrier reçu de Madame LABESSE relatif au projet de la Maison des Traditions de Chassignolles. Compte tenu du plafond d'aides publiques de 125 000 € (subvention LEADER + cofinancements publics), ce projet pourrait solliciter une subvention LEADER de 50 000 €.

Monsieur MOREAU invite le maître d'ouvrage à prévoir en plusieurs tranches pour faciliter la mise en œuvre de ce projet et boucler son financement.

Monsieur WEINLING argumente le projet « aménagement d'un espace pédagogique à la Maison jour de Fête » en précisant qu'aujourd'hui sur ce site il est difficile d'accueillir des groupes scolaires en raison du manque de place (obligation de scinder les groupes en 2 voire 3). Afin de prolonger l'activité de la Maison hors saison l'équipe dirigeante souhaite également mettre en place différentes activités : ateliers pédagogiques, expositions temporaires, festival de court métrage, stages de cinéma, etc.

Monsieur LUCBERT regrette que le projet « animation et accompagnement du réseau des sites touristiques du Pays de George Sand » ne soit pas engagé dès à présent car c'est une demande récurrente des acteurs du territoire depuis longtemps.

Messieurs ROBERT et GLAUMOT expliquent qu'un schéma de développement touristique est actuellement en cours d'élaboration avec les partenaires du territoire (les offices du tourisme, les trois Communautés de Communes, l'A2i et la région). Ce travail de réflexion est déjà bien avancé, lorsqu'il sera terminé, le projet de mise en réseau viendra alors naturellement s'insérer dans ce schéma de développement touristique.

Les membres du Comité prennent acte que ce dossier pourrait évoluer dans les prochains mois, aussi ils souhaitent que ce projet soit prioritaire dans le cas où des crédits LEADER seraient disponibles.

Sous réserve des ajustements proposés en séance, la proposition n°2 sera soumise au vote dans le cadre de la consultation écrite.

## 6. Présentation des dossiers pour avis définitif

Le Président rappelle que les dossiers présentés pour avis définitif, ont d'abord reçu un avis d'opportunité favorable en comité de programmation LEADER sur la base d'une fiche projet, puis ces dossiers de subvention constitués par les porteurs de projet ont été instruits par les services de la DDT de l'Indre.

Il évoque le dossier de la Mairie de La Châtre « Création d'un espace muséographique dans le cadre d'un aménagement d'un Musée de Poche à l'Hôtel de Villaines » qui est sur le point de recevoir l'avis règlementaire, ce dossier sera certainement soumis à avis définitif lors de la consultation écrite.

**Dossier n°1** « Renforcer la promotion du Pays de George Sand en développant le site internet [www.pays-george-sand.com](http://www.pays-george-sand.com) »

**Description du projet** : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 6 mai 2021

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif	Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	21 534,00 €	19 045,00 €	Etat		
Frais salariaux			Région		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €		Département : Conseil départemental de l'Indre		
Autres dépenses	- €		Autres (communes, EPCI,...)		
	- €		Autofinancement : public	4 036,00 €	3 809,00 €
	- €		Autres financeurs privés	- €	
			LEADER	17 228,00 €	15 236,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 534,24 €</b>	<b>19 045,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 534,00 €</b>	<b>19 045,00 €</b>

Le Président précise que ces réajustements des montants ont été faits en fonction des pièces fournies par le maître d'ouvrage lors de la complétude du dossier.

## 7. Candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027

Le Président indique les éléments connus à ce jour concernant la sélection des territoires pour la nouvelle programmation LEADER 2023 – 2027.

La Région doit organiser un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'automne 2021, puis préparer un Appel à Projets (AAP) au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, mais à ce jour nous n'avons pas d'autres précisions.

Le Président informe les membres du Comité de Programmation de la volonté du Pays de La Châtre en Berry de candidater seul à cette nouvelle programmation.

Monsieur MOREAU indique que cela prendra du temps pour porter un projet fédérateur avec le Pays Berry St Amandois et donner ensuite de la crédibilité au projet de PNR Sud Berry.

Monsieur DAUGERON interroge les membres sur les thèmes à mettre en avant dans cette nouvelle candidature.

Quelques thèmes sont cités :

- Le bocage (thème structurant et rassembleur, faire du bocage un élément de fierté et non de contraintes, rendre les habitants fiers de ce paysage souvent dévalorisé)
- Renforcer l'attractivité du territoire (suite à la crise du COVID de nouveaux habitants ont acheté les maisons vacantes sur le territoire, ils sont en attente d'événements culturels, de mobilité douce, de mise en valeur du paysage, etc...)
- Thèmes identiques au LEADER actuel (valorisation et promotion du territoire, soutien aux démarches d'accueil, valorisation des ressources territoriales, développement du tourisme « nature culture »)

Monsieur CALAME souligne l'attachement de nombreux élus, acteurs locaux et habitants au projet de création du PNR Sud Berry pour retrouver la fierté de ce territoire du Boischaut Sud.

En conclusion, le Président remercie les membres du Comité de Programmation présents. Il rappelle qu'ils seront destinataires de la consultation écrite afin de valider les différents points abordés lors de ce Comité.

**François DAUGERON**  
**Président du Groupe d'Action Locale,**  
**Conseiller départemental de l'Indre**  
**Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre**

